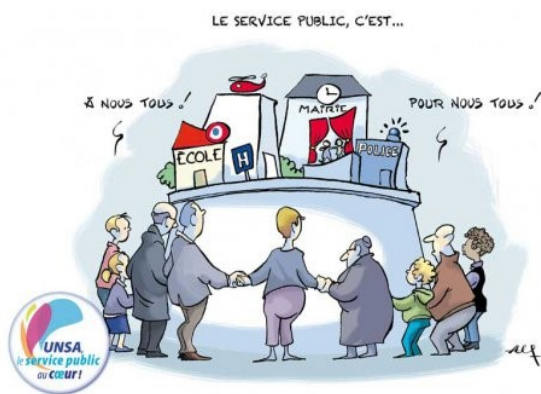


des Côtes d'Armor

Édito

Chacun sa voix, voie ...



Tout en écrivant cet édit, je me dis que, parution trimestrielle oblige, lorsque j'aurai à écrire le prochain nous aurons un nouveau Président de la République, ou une Présidente...

Cumulant les fonctions d'enseignant dans le Service Public d'Éducation, de représentant du

personnel appartenant à la Fédération UNSA-Education qui défend ce même service public et d'importantes valeurs telles la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité, l'avenir est quelque peu incertain...

Alors si en plus je vous parle de la liberté d'expression, a fortiori si elle est syndicale, peut-être que vous êtes en train de lire ce qui va devenir un « collector » !

Si j'ai choisi ce syndicat ce n'est pas par hasard et je suis fier d'appartenir au SE-UNSA, syndicat qui s'oppose mais aussi propose ! Et oui, en ce qui nous concerne, nous avons des convictions sur le plan éducatif et cherchons à améliorer le service public d'éducation en défendant les personnels, les élèves qu'il accueille, en privilégiant le dialogue social.

S'opposer systématiquement est certainement plus facile mais au bout du compte, notre conception du syndicalisme a permis et permet d'obtenir des avancées. C'est ainsi que nous aborderons notre prochain congrès national à Perpignan fin mars où nous débattons de notre projet syndical que nous vous inviterons à lire.

C'est aussi de cette façon que nous envisageons les prochaines échéances électorales. Sans mélanger les genres, de la place syndicale qui est la sienne, l'UNSA n'entend pas dicter des choix. Mais, dans le cadre du dialogue démocratique que doit permettre une campagne électorale, elle contribuera à ce que les candidats s'expliquent devant les citoyens qui auront à trancher par leur vote. Nous le ferons en interpellant les principaux candidats démocrates au nom de l'UNSA, en rappelant par l'UNSA-Fonction Publique que le service public et la fonction publique sont la force, l'histoire et l'avenir de la France. Nous donnerons aussi de la voix avec l'UNSA-Education en faisant connaître aux candidats nos 25 exigences pour l'Éducation.

Robin Maillot
Secrétaire Départemental

SOMMAIRE

1. **Edito**
2. **Infos Départementales**
3. **Infos Départementales (suite)**
4. **Le Mouv'mémento 2017**
5. **Fiche de suivi mouvement**
6. **Adhésion Découverte**
7. **Le Mouv'mémento 2017 (suite)**
8. **1er degré**
9. **2nd degré**
10. **UNSA**

Dispensé de timbrage

Déposé le 16/03/17

ST-BRIEUC P.P.D.C.

ENSEIGNER
AUJOURD'HUI
93 BD E.PRIGENT
22000 St-Brieuc

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Directeur de publication Robin Maillot
N° CPPAP : 0918 S 08037-ISSN : en cours
Trimestriel - Imprimé par nos soins

Numéro 43
Mars 2017

Syndicat des Enseignants

93 Bd Edouard Prigent
22000 St-Brieuc
Tél 02 96 78 71 52
22@se-unsa.org

<http://sections.se-unsa.org/22/>
<http://www.se-unsa.org>

Voici les décisions officielles prises par la Directrice Académique suite aux CTSD et CDEN du 8 et 9 février. La liste des écoles qui fusionnent est évolutive au gré des décisions prises par les municipalités (qui elles même fusionnent parfois !) et selon les « contreparties » qui leur sont proposées (imposées ?).

OUVERTURES

Ecoles maternelles : + 0.5 à Plénée-Jugon ;

Ecoles élémentaires : + 1 à Plédran Bourg, + 1 à Ploufragan Les Villes Moisan, + 1 à Saint-Brieuc Hoche ;

Ecoles primaires : + 0.5 à Aucaleuc, + 1 à Hénanbihen, + 1 à Hillion Saint-René, + 1 à Lamballe Trégomar, + 1 à Plédran Les Coteaux, + 0.5 à Plounérin, + 1 à Quessoy l'Hopital, + 1 à Saint-Jacut-de-la-Mer, + 0,5 à Trégrom, + 1 à Trégueux Le Créac'h ;

RPI : Ruca/Saint Potan (+ 1 à Ruca) ;

Ecoles bilingues : + 1 à Mûr-de-Bretagne et + 1 à Quintin (ouverture de filière) ;

ASH : + 1 classe ULIS, dans une école à l'est du département ; Transfert d'1 poste Centre Réadaptation Trestel en unité d'enseignement à l'école Joseph Morand à Lannion.

FERMETURES

Ecoles maternelles : - 1 à Bourbriac, - 0,5 à Plérin Harel-de-la-Noé, - 1 à Saint-Brieuc Curie, - 0,5 à Saint-Quay-Portrieux ;

Ecoles élémentaires : - 0,5 à Saint-Quay-Portrieux ;

Ecoles primaires : - 1 à Broons, - 1 à Bulat-Pestivien, - 1 à Languenan, - 1 à Perros-Guirec Centre, - 1 à Pleneuf-Val-André, - 1 à Pleslin-Trigavou, - 1 à Pleubian L'Armor, - 1 à Plouguernevel, - 1 à Plouha, - 1 à Pommerit-le-Vicomte, - 1 à Saint-Donan, - 1 à Trégastel, - 1 à Tréguier, - 1 à Trévron ;

DECLARATION PREALABLE

Cette future carte scolaire de la rentrée 2017 se sera faite avec une dotation à peine positive puisque sur les 65 postes octroyés par le ministère à notre académie nous n'en avons eu qu'un seul. Le choix du recteur a été de quasiment tout donner à notre voisin brétillien qui traîne une sous dotation très importante depuis de nombreuses années.

En CTA, au nom de l'UNSA-Education, nous avons fait part de nos craintes quant à la marge infime laissée à notre département afin que la dotation envisagée permette la prise en compte de difficultés importantes que nous vous avons signalées ces dernières années : la situation des remplacements, les enseignants référents, les réseaux incomplets.

RPI : Coatreven/Kermaria-Sulard/Camlez : - 1 à Camlez, Lanmodez/Pleumeur-Gautier : - 1 à Pleumeur-Gautier, Loguivy-Plougras/Plougras : - 1 à Plougras, Paule/Plévin : - 1 à Plévin (situation à revoir si extension du RPI à la rentrée 2017), Plestan/Tramain : - 1 à Plestan, Pleumeur-Bodou : - 1 à J. Le Morvan, Quintenic/Hénansal : - 1 à Hénansal, Tregonneau/Squiffiec : - 1 à Squiffiec.

AUTRES DECISIONS

+ 7 remplaçants (titulaires départementaux dont 1 allemand)

+ 1 poste de conseiller pédagogique en charge de la scolarisation des élèves handicapés (**Et pas de poste de référent supplémentaire !**) ;

+ 0,5 poste de coordination prise en charge des élèves allophones (EANA) et des enfants du voyage (EFIV) ;

postes « plus de maîtres que de classes » (PDMQDC) dans les écoles de :

-Merdrignac (1 poste) ; Le Mené (2 postes) ; Plémet (1 poste) ; Saint-Brieuc : 1,5 poste (+ 0,5 La Vallée, + 0,5 La Brèche aux Cornes, + 0,5 Cesson Croix Rouge).

FUSIONS

Plouër-Sur-Rance (11 classes) ; Caulnes (13 classes) Lannion Servel (10 classes) Ploumilliau (8 classes) Trélévern (4 classes) ; Mûr-de-Bretagne nouvelle commune de Guerlédan (6 classes) ; Quintin (11 classes (faite l'an dernier)).

FLECHAGE de POSTES

Anglais : Pleslin-Trigavou

Allemand : Dinan les Fontaines élémentaire, Caulnes élémentaire, Quévert primaire, Pommerit-Jaudy primaire, Plédran Bourg élémentaire Saint-Brieuc la Vallée élémentaire, Plérin Port Horel primaire.

Une des problématiques soulevée est prise en compte puisqu'il est encore prévu de créer des postes de remplaçants. Pourquoi ne pas les avoir répartis sur le département ?

Par contre, en ce qui concerne la situation des enseignants référents pour laquelle nous vous alertons depuis de nombreux mois, aucune création n'est envisagée si ce n'est celle d'un conseiller pédagogique dont vous nous expliquerez le futur rôle. Nous dénonçons le choix qui est le vôtre et qui ne prend pas en compte la situation des enseignants référents, rouage pourtant essentiel au fonctionnement de nos écoles et à la prise en compte croissante des situations difficiles que vivent de nombreux élèves.

Singulier message délivré à des personnels qui n'en peuvent plus et dont le rôle est pourtant fondamental...

Suite page 3

Retrouvez nos comptes-rendus et déclarations préalables de CAPD, CTSD, CHS-CTD, Groupes de Travail sur notre site internet : <http://sections.se-unsas.org/22/spip.php?rubrique35>

Infos départementales (suite)

Carte scolaire 1er degré 2017 (suite)

Malgré ce mécontentement légitime, à l'UNSA-Education, nous portons un regard pragmatique sur les conditions de cette rentrée avec une dotation à peine positive pour une prévision d'effectifs en chute. Nous nous rappelons qu'il y a 5 ans, à la même époque, nous avons anticipé une rentrée qui se ferait avec 48 postes en moins.

C'est avec la même lucidité que nous ne pouvons que constater que la démographie de notre département est en baisse, en tout cas au niveau des jeunes. Certaines fermetures envisagées sont de ce fait inéluctables. Même si cette réalité démographique est indéniable, elle n'est pas la seule explication : la diminution progressive et récurrente de la scolarisation des tout petits en vigueur depuis de nombreuses années dans notre département a aussi eu des effets et continue à en avoir.

Il en est de même pour l'exploitation faite par le privé, parfois à tout crin et par l'envoi de courriers dès la naissance, des nouveaux rythmes scolaires. Ce contexte est une réalité locale parfois abrupte et nous vous demandons d'en tenir compte lors de vos décisions, surtout si elles affaiblissent les écoles publiques d'une commune et bénéficient à une école privée qui n'attend que ça. Nous avons des exemples concrets pour cette carte scolaire.

Puisque nous faisons référence aux années passées, il est curieux de relire ce que nous disions il y a 7 ans en préparation de carte scolaire :

« Vous nous avez assuré que les fusions se faisaient dans le dialogue et n'auraient lieu qu'en cas d'accord des élus , là encore nous

pouvons vous assurer que dans certaines situations de dialogue il n'y a point eu et que la volonté des municipalités n'était pas un choix mais un « marché » pour sauver une classe ».

Les années passent mais pas les méthodes employées ... Néanmoins, nous comprenons le choix de sauver une classe, même si c'est pour un an car c'est souvent le cas dans les faits...

A l'UNSA-Education, nous ne sommes pas a priori contre des fusions, notamment lorsqu'elles permettent de maintenir un réseau public d'éducation dans une zone rurale, par contre nous renouvelons nos craintes pour la constitution de grosses structures. L'effet boomerang à venir pouvant être dévastateur, lorsque les dotations seront moins positives, et c'est à craindre.

Nous regrettons que certaines de nos écoles rurales regroupées en RPI soient impactées notamment en cas de fermeture sur un site, ce qui fragilisera l'école où il ne restera plus qu'un enseignant.

D'autres situations nous inquiètent : certaines écoles en Education Prioritaire ou en zone de politique de la ville sont en situation très difficile.

Un nombre certain de postes fléchés allemand ont été créés pour les écoles en amont des collèges bilangues. Nous réitérons notre opposition aux postes fléchés qui peuvent générer de fortes tensions dans les équipes.

Robin Maillot

CAPD du 14 mars en bref

Liste d'aptitude de direction : 31 demandes : 4 personnes déjà inscrites, 12 personnes bénéficiant d'une inscription de droit (faisant fonction) ayant un avis favorable de leur IEN, 19 collègues étaient convoqués à un entretien, une personne ne s'est pas présentée et une a eu un avis défavorable.



Congés de formation : La dotation n'est pas encore fixée, la Directrice Académique a pris ses décisions en se basant sur une quotité équivalente à celle de l'an dernier (29 mois). 27 mois et demi ont été

"partagés" entre 5 collègues selon des critères retenus par l'administration en privilégiant la poursuite de la formation, l'intérêt du service, le renouvellement de la demande et enfin l'AGS.

La circulaire du mouvement : L'administration n'est pas revenue sur la déclaration d'intention ni sur une seconde phase de vœux, malgré nos arguments pourtant étayés, c'est bien dommage!

Les demandes de disponibilité : 9 personnes sont en disponibilité de droit. 14 collègues ont renouvelé leur demande de disponibilité sur autorisation, 11 ont été acceptées (3 ont été refusées car il n'y avait pas de justificatifs). 6 demandes initiales ont été formulées, 1 seule a été acceptée pour des raisons de santé. La DASEN a justifié ces refus par le fait que le département risque assez vite d'être en situation de déficit en personnels.

AGENDA CAPD

30 mai :

- Mouvement (voir pages 4 et 7)
- Postes adaptés (nous avons aidé et accompagné de nombreux collègues)
- Avancement Hors Classe, pensez à nous transmettre votre fiche de suivi
- Liste d'aptitude PE

AGENDA CHSCTD 22

- **23 mars :** prochain CHSCTD 22
- **4 mai :** visite CHSCTD 22 à l'EREA de Taden

22@se-uns.org

M OUV'LEMENTO 2017

2 phases, une seule saisie de vœux
(malgré nos demandes répétées !)

- le mouvement principal (30 mai)
- la phase d'ajustement (début juillet)

se-unsa.org

**Mon mouvement
je m'en occupe !**

se-unsa.org

Réunions MOUVEMENT du SE-UNSA 22

22 mars	9h30	Section SE-UNSA 22	SAINT-BRIEUC
23 mars	12h	ESPE	SAINT-BRIEUC
24 mars	15h30	Ecole de Woas Wen	LANNION
24 mars	15h30	Ecole de	CORSEUL
30 mars	12H	ESPE	SAINT-BRIEUC

Un conseil, un renseignement, un rendez-vous ?

22@se-unsa.org

Tous les postes sont susceptibles d'être vacants, seuls certains seront vacants.

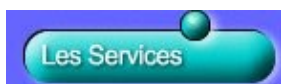
Chacun peut faire **30 vœux**, hiérarchisés dans l'ordre préférentiel décroissant (l'ordre de vos vœux est donc important) :

- **par école** (un poste précis, par exemple le poste d'adjoint élémentaire à l'école élémentaire de Lannion Woas Wen),
- **par commune** (un type de poste dans une commune : par exemple poste d'adjoint élémentaire à Lannion). Vous postulez alors sur tous les postes d'adjoint élémentaire dans les écoles élémentaires et primaires* de Lannion,
- **par type de poste sur une zone géographique** (ex : adjoint élémentaire zone 1). Vous postulez alors pour tous les postes d'adjoint élémentaire de cette zone dans les écoles élémentaires et primaires* de Lannion, Perros-Guirec, Pleumeur-Bodou, Trébeurden, Trégastel, St-Quay-Perros, Louannec, Rospez, Caouënnec, Kernaria-Sulard, Coatréven, Camlez, Trévou-Tréguignec, Trélévern.

*** Attention : Lorsque vous demandez une école primaire ou un poste d'adjoint dans une école primaire, vous pouvez obtenir un poste en maternelle !**

Saisie des vœux du **17 mars au 31 mars**, sur **I-PROF**

<https://bv.ac-rennes.fr/>



Utilisez SIAM



Perte du poste suite à l'attribution d'un CLD – PACD et PALD

Les enseignants qui souhaitent reprendre leurs fonctions bénéficient d'une bonification exceptionnelle de leur barème de 50 points après avis favorable du comité médical départemental.

Contactez-nous :

06 79 94 30 57
22@se-unsa.org



PERSONNES CONCERNEES PAR UNE FERMETURE DE CLASSE

En cas de suppression de poste c'est le **dernier adjoint nommé à titre définitif** qui est concerné (en cas d'ancienneté égale dans l'école, le barème lors de leur nomination les départagera).

Ces personnes sont alors concernées par les priorités ou bonifications.

- **Priorité :**

La personne touchée par une mesure de carte scolaire 15/16 ou 16/17 bénéficie d'une priorité absolue sur un poste de même nature dans l'école d'origine quel que soit le rang de ce vœu.

- **Bonification :**

La personne touchée par une mesure de carte scolaire bénéficie d'une bonification sur l'ensemble de ses vœux.

Cette bonification sera calculée ainsi : $AGS \times 0,25$ (AGS=Ancienneté Générale de Service).

- **TRS:**

Le TRS touché par une mesure de carte bénéficie d'une bonification ($AGS \times 0,25$) sur tous ses vœux et d'une priorité sur le premier vœu correspondant à un poste de TRS.

Infos sur le mouvement 2017 : <http://sections.se-unsa.org/22/spip.php?rubrique177>

Le département est séparé en dix-huit zones :

Dans chacune de ces zones, ainsi que dans chaque commune, vous pouvez demander un poste de :

- zone 1 : Lannion, Perros ...
- zone 2 : Plestin, Ploubezre ...
- zone 3 : Bégard, Plouaret ...
- zone 4 : Guingamp et alentours
- zone 5 : Tréguier, La-Roche, Lézardrieux ...
- zone 6 : Paimpol, Plouha ...
- zone 7 : St-Quay-Portrieux, Plérin, Ploufragan ...
- zone 8 : St-Brieuc et agglomération brioquine
- zone 9 : Pléneuf-Val-André, Saint-Cast-Le-Guildo ...
- zone 10 : Plancoët, Plouër-sur-Rance ...
- zone 11 : Dinan, Plouasne ...
- zone 12 : Broons, Caulnes, le Méné (Est) ...
- zone 13 : Lamballe, Quessoy, Plénée-Jugon...
- zone 14 : Loudéac, La Motte, Le Méné (Ouest) ...
- zone 15 : Quintin, Plaintel, Ploëuc-L'Hermitage ...
- zone 16 : Corlaix, Guerlédan ...
- zone 17 : Rostrenen, Plouguernével ...
- zone 18 : Bourbriac, Callac ...

- Enseignant de Classe Élémentaire sans spécialité
- Enseignant de Classe Maternelle sans spécialité
- Enseignant de Classe Élémentaire fléché LVE ou breton
- Directeur d'École Élémentaire ou Directeur d'École Maternelle
- Titulaire de Secteur (T.R.S) sans spécialité à titre définitif (1)
- BDR (remplaçant) (2)
- BDR fléché LVE ou breton
- Décharge de direction à titre provisoire (poste principal d'un poste fractionné dont la composition est à définir).

(1) T.R.S : titulaires de la fraction principale publiée (décharge de direction, EATICE, etc.) publiée qui sera complétée par des affectations à l'année dans le secteur de l'école de rattachement

(2) Brigade (BDR = remplaçant) : ATTENTION ! Les remplacements se feront dans la circo de rattachement du poste et non dans la zone : par exemple le poste de brigade IEN Guingamp Sud rattaché à Ploumagoar (dans la zone 4) fera ses remplacements dans la circo de Guingamp Sud.

ATTENTION : le logiciel a une « logique » particulièrement illogique en ce qui concerne les vœux zones et communes : les barèmes les plus élevés obtiennent les postes les moins demandés !

Pour toute aide, tout renseignement :
06 79 94 30 57 / 22@se-unsas.org

En cas d'erreur sur le calcul du barème de mutation ou sur les informations spécifiques (habilitation en langue, bonification, etc.), l'accusé de réception (à éditer sur i-Prof à partir du 5 mai 2017) sera annoté, signé et retourné à l'Inspection Académique – DIV1D, impérativement pour le 12 mai 2017 à 17h00.

BAREME

Régime Général : AGS arrêtée au 31 décembre 2016

Situation de famille : 0,5 point par enfant (- de 20 ans au 1^{er} sept 2016, à charge au 1^{er} mai 2017)

Dispositions particulières : majoration pour exercice

Nombre d'années d'exercice	REP	Rurales isolées hors REP	Rurales isolées + REP	«nouvelle politique de la ville »	REP et « nouvelle politique de la ville »	Sortant du dispositif RRS et ne relevant plus d'aucun dispositif	Rurales isolées sortant du dispositif RRS	ASH
1 an								3
2 ans	3	1.5	4.5	3	4.5			6
3 ans	4	2	6	4	6	4	6	
4 ans	5	2.5	7.5	5	7.5	5	7,5	
5 ans et +	6	3	9	6	9	6	9	

50 points RQTH : demande à adresser au médecin des personnels pour le 24 mars.

Direction : L'enseignant nommé à titre provisoire (faisant fonction) sur un poste de directeur de deux classes (et plus) resté vacant à l'issue de la phase principale, bénéficie l'année suivante d'une priorité absolue d'affectation sur ce poste s'il obtient son inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école, à la condition qu'il ait exercé cette responsabilité pendant toute la durée de l'année scolaire et s'il fait figurer ce poste dans la liste de ses vœux.

- **31 mars :** Date limite de réception des dossiers pour les postes particuliers soumis à entretien
Dossiers et courriers à transmettre de préférence par mail à : ce.div1d22@ac-rennes.fr

- **du 24 avril au 19 mai 2017 :** Entretien Postes Particuliers

- **3 mai 2017 :** Groupe de travail pour étude et attribution des bonifications

- **23 mai 2017 :** Groupe de travail sur les postes particuliers et contestations de barème

- **30 mai :** CAPD MOUVEMENT

- **31 mai :** Publication des résultats sur I PROF

- **Fin Juin / Juillet / Août :** Phase d'ajustement



1er degré :

Remplacement dans le 1er degré : des projets à corriger

Le ministère a présenté deux projets de texte sur le remplacement dans le 1er et le 2nd degré. Pour le SE-Unsa, ils ne sont pas, en l'état, de nature ni à améliorer les conditions d'exercice des remplaçants ni à rendre plus efficace le système de remplacement pour garantir la continuité du service public.

Le ministère pointe ainsi la possibilité d'avoir des zones couvrant tout le département, quelque soit la nature du remplacement (maladie, congés, formation, rompus de temps partiels). Il essaie de couvrir toutes les situations qui existent localement en termes de zones de remplacement. Mais dans certains cas cela pourrait aboutir à des situations inacceptables. Aussi, le SE-Unsa a fait introduire une formulation qui pointe le fait qu'il faut tenir compte des contraintes géographiques, de distance et de temps de parcours avant de définir les zones de remplacement.

Cet agrandissement des zones d'intervention ne favoriserait pas également la rapidité d'intervention des remplaçants ainsi que la qualité de prise de fonctions. En effet, aujourd'hui les "ZIL" connaissent parfaitement les écoles d'intervention, les niveaux, les locaux, les collègues voire les élèves, ce qui est un plus dans la qualité du service de remplacement.

Enfin, les textes mentionnent la possibilité d'organiser la formation hors temps de service sur les petites vacances scolaires sur la base du volontariat. Mais ils ne disent rien sur les conditions et sur la rémunération de ces temps. Le ministère considère aussi la formation continue comme un remplacement ordinaire, ce qui risque d'accroître sa disparition. Déjà menacée par ailleurs, la formation continue risque de disparaître complètement sans moyens de remplacement étiquetés.

Annoncés au tout début de l'année scolaire, ces textes sont, pour le SE-Unsa, construits dans l'urgence et proposés trop tardivement. Il faut en effet traiter cette problématique de manière sereine en évitant la stigmatisation ainsi que les solutions uniformes et toutes faites. Lors de la présentation de ces textes, le SE-Unsa a donc exprimé son désaccord sur ces points qui méritent une réflexion plus approfondie pour améliorer le remplacement et la situation des remplaçants.

CRPE 2017 : enfin les postes offerts !

La session 2017 du CRPE offrira 13 021 postes aux différents concours de recrutement de professeurs des écoles, soit 110 postes de plus que lors de la session 2016.

Evolution du nombre de postes offerts au CRPE entre 2016 et 2017 pour les concours externes et 3ème concours :

Académie	Concours externe 2016	Concours externe 2017	Concours externe spécial (langues régionales) 2016	Concours externe spécial (langues régionales) 2017	Troisième concours 2016	Troisième concours 2017
Rennes	262	256	49	50	27	22

Direction d'école : des engagements pour améliorer l'exercice du métier

La ministre a rendu public « 16 engagements pour faciliter l'exercice du métier de directeur d'école ». Le ministère reprend ainsi à son compte la charte de confiance résultant d'une initiative du SE-Unsa et du collectif qui travaille sur cette question depuis plusieurs mois. Si ce document évoque des éléments facilitateurs, il aurait pu aller plus loin dans les engagements dans un contexte où les directeurs sont de plus en plus sollicités.

<http://enseignants.se-unsa.org/Direction-d-ecole-des-engagements-pour-ameliorer-l-exercice-du-metier>

Permutations informatisées

35 personnes sortent du département, bon vent à elles, 38 y entrent, bienvenue dans les Côtes d'Armor !

<http://enseignants.se-unsa.org/Changements-de-departement-des-resultats-loin-des-attentes>

Circulaires 1er degré

<http://sections.se-unsa.org/22/spip.php?article1377>

Exeat - Ineat

Vous n'avez pas obtenu satisfaction lors des opérations de permutation pour sortir de votre département, la circulaire départementale du mouvement complémentaire par INEAT et EXEAT non compensés est parue.

Les demandes pour sortir du département (exeat) et rentrer dans un autre département (ineat) doivent être transmises dans votre département.

Pensez aussi à vous renseigner sur les dates butoirs des départements que vous souhaitez rejoindre.

N'hésitez pas à nous contacter pour l'élaboration de ces courriers.

Temps Partiel

Demande de travail à temps partiel : demande à transmettre pour le 31 mars 2017 par voie électronique sur ce lien : <https://ppe.orion.education.fr/academie/itw/answer/ff85euiy/k/2g2v1p0s9q>

Carte scolaire rentrée 2017 : budget toujours serré

Difficile pour nous d'écrire cet article car le Comité Technique Spécial Départemental sur la carte scolaire second degré des Côtes d'Armor a lieu ce 17 mars, soit le lendemain de l'impression de notre journal !

De ce fait nous écrivons sans avoir de données définitives mais à partir des prévisions de créations et suppressions de postes en discussion lors des groupes de travail préparatoires à ce CTSD.

En collège, avec des effectifs plutôt à la baisse, nous devrions arriver au statu quo de 15 créations (dont 2 postes spécifiques bilingue breton) pour 15 suppressions, dont 3 sur postes occupés. Comme tous les ans, nous déplorons la présence de nombreux BMP à faible quotité horaire en physique, éducation musicale, arts plastiques, et SVT, notamment.

En outre, cette année plus particulièrement, il aurait été bienvenu de donner du temps aux collègues, qui ressentent, pour nombre d'entre eux, la surcharge de travail engendrée par la réforme du collège.

En LGT et en LP, la volonté clairement affichée de la Direction Académique est de ne pas saturer en créations de postes liées à une hausse temporaire des effectifs élèves. Il n'est bien sûr pas souhaitable de créer des postes très peu pérennes, mais la frilosité de l'Administration nous semble excessive, et guidée, une fois de plus, par la volonté de ventiler des enveloppes d'heures supplémentaires aux collègues en poste.

De notre point de vue, bon nombre de ces heures supplémentaires devraient être converties en heures poste pour créer de nouveaux emplois, pour éviter certains compléments de service, et pour gonfler les volumes horaires de BMP et assurer des conditions d'exercice correctes aux collègues TZR ou contractuels.

Le projet prévoit 21 créations de postes d'enseignement en LGT (dont 5 postes spécifiques) pour 11 suppressions (aucune sur poste occupé). En LP, la voilure est nettement moindre, avec 11 créations (dont 7 postes spécifiques) pour 8 suppressions (aucune sur poste occupé). Encore une fois, la politique d'orientation des élèves ne bénéficie pas

aux lycées professionnels, dont les effectifs stagnent quand ceux des LGT s'envolent.

A noter que nous sommes toujours vigilants sur les créations de postes spécifiques, qui doivent rester réservés à des besoins très particuliers, et non être un moyen pour recruter un personnel choisi d'avance ; cette possibilité allant à l'encontre d'un mouvement équitable pour les collègues.

La question du remplacement dans certaines disciplines, et dans les secteurs ruraux, surtout, est extrêmement problématique. Le rectorat semble baisser les bras, et ne propose aucune autre solution concrète que de répartir les heures concernées aux collègues en place. C'est bien évidemment inacceptable.

Pour la deuxième année consécutive, l'Administration a budgétisé une création de poste de CPE dans les Côtes d'Armor (et +1,5 poste d'ASEN également). Pour l'heure, son affectation fait débat. Pour notre part, il s'agit d'être le plus juste possible en prenant en compte le nombre d'élèves des établissements, et les situations particulières éventuelles. Comme pour les collègues documentalistes, nous déplorons la non compensation des temps partiels, même si elle peut sembler compliquée à mettre en place sur le terrain.

Pas d'évolution pour les postes de documentalistes, toujours bloqués à 67 pour notre département : certains collègues n'ont toujours pas de poste complet dans leurs effectifs, ce qui complique forcément la vie des établissements concernés.

En tout état de cause, la moyenne d'âge des collègues va sérieusement baisser à la rentrée, au vu du nombre de stagiaires prévus, et, pour la plupart, déjà positionnés dans les collèges et lycées : pas moins de 67 collègues certifiés à mi-temps et 3 à temps plein. Et deux supplémentaires dans les disciplines professionnelles. Souhaitons-leur, et souhaitons-nous, que les mois à venir nous apporteront des perspectives réjouissantes pour notre service public d'éducation.

Fanny Chabrier

Mutations 2nd degré : de vos vœux. du 23 mars au 4 avril

Vous allez participer au mouvement intra-académique dans l'académie de Rennes. Vous êtes de notre académie ou vous venez d'y être affecté(e). Cette phase décisive comporte toujours son lot d'espoirs et d'inquiétudes. C'est pourquoi la section académique du SE-UNSA vous propose une publication spéciale (voir lien ci-contre). Elle vous permettra d'y voir plus clair, d'appréhender au mieux le dispositif et ses règles, d'établir des stratégies dans la formulation

La Section Académique du SE-UNSA RENNES vous propose ses services, afin de vous aider dans votre démarche et vous informer des spécificités de l'académie. Si vous avez des interrogations, appelez-nous. Vous pouvez nous questionner par mail, par téléphone, nous rencontrer lors de nos permanences, nous demander un rendez-vous personnalisé.

<http://sections.se-unsa.org/rennes/spip.php?article1168>

TZR et remplacement : une bonne question, de mauvaises réponses

Fin octobre 2016, la ministre de l'Éducation nationale avait annoncé des mesures sur le remplacement, pour éviter les heures de cours non-remplacées pour les élèves. Le problème est réel : beaucoup de remplaçants sont sur des postes à l'année, tandis que le recours aux contractuels a

augmenté dans les dernières années. Les remplacements de courte durée ne sont pas toujours assurés et les remplaçants manquent déjà quelques semaines après la rentrée, dans certaines disciplines. La mission de TZR est difficile, souvent assurée en début de carrière, et elle est plus souvent subie que choisie.

<http://enseignants.se-unsa.org/175-TZR-et-remplacement-une-bonne-question-de-mauvaises-reponses>

Élection présidentielle : l'UNSA interpelle les principaux candidats démocrates



Le choix d'un combat positif

Alors que des transformations écologiques et technologiques profondes bouleversent l'économie, l'emploi et la société, sur arrière-plan de montée inquiétante des populismes et des nationalismes, le Bureau National de l'UNSA a adopté, le 26 janvier, un document d'interpellation (lien ci-contre) des principaux candidats démocrates à l'élection présidentielle. Quelle économie voulons-nous pour l'emploi ? Quelle respiration démocratique pour notre société en matière sociale ?

De quelle protection sociale, de quels services publics avons-nous besoin ? Comment, dans un cadre européen dynamique à refonder, porter un modèle social visant un développement respectueux de la nature, dans une société plus juste et solidaire, mettant l'humain au cœur de son projet ?

Sur tous ces sujets, l'UNSA est porteuse de propositions.

<http://mag.unsa.info/candidats-democrates/>

Les services publics et la fonction publique sont la force, l'histoire et l'avenir de la France

<http://www.unsa-fp.org/flip/003/>

UNSA le service public au cœur!

UNSA UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES Fonction publique

Présidentielles 2017

Donnons de la voix!

Nos 25 exigences pour l'Éducation

- 1 La liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité doivent être au cœur de la démarche éducative. Ces valeurs républicaines sont le socle de notre rassemblement pour une espérance commune.
 - 2 Tous les enfants ont droit à l'école. Aucun enfant ne peut se voir refuser la scolarisation.
 - 3 Plus de 8 millions de pauvres, dans notre pays : il y a urgence ! L'École a un rôle à jouer d'abord en cessant d'aggraver les inégalités sociales et ensuite en contribuant à la réussite de chacun des jeunes.
-

Nos 25 exigences pour l'Éducation :

<http://www.unsa-education.com/spip.php?article2769>

Envoyez vos contributions à donnonsdelavoix@unsa-education.org

Sur Facebook : <https://www.facebook.com/UnsaEducation/>

Sur Twitter : https://twitter.com/UNSA_Education

L'UNSA Fonction publique défend le droit des agents et le statut

Lors du CCFP du 6 mars, toutes les organisations syndicales ont rejeté le projet d'ordonnance sur la mobilité proposé par le gouvernement.

En effet, un des articles du projet amenuisait fortement le rôle des CAP dans les opérations de mobilité. L'article laissait supposer qu'un changement de service, d'établissement public ou de département ministériel sans changement de résidence administrative n'était pas un changement de situation, donc n'était pas une mobilité !

L'UNSA-Fonction Publique s'est exprimée vivement contre ce passage en force et a voté contre l'ensemble du texte.

<http://www.unsa-fp.org/?L-UNSA-Fonction-Publique-defend-le-droit-des-agent-et-le-statut>

Élections TPE : percée de l'UNSA

3 février 2017 - Avec **12,49 % des voix**, l'UNSA enregistre la plus forte progression. Au regard du scrutin TPE précédent de 2012, elle est en effet la seule organisation à améliorer son score, en pourcentage (+ 5,17 %) comme en voix (+ 18,5 %). L'UNSA consolide ainsi sa 4ème place et se rapproche des trois premiers, à 0,5 point seulement du 3ème.

Ces bons résultats sont d'abord à mettre au compte de l'offre syndicale développée par l'UNSA auprès des salariés de TPE. Elle les considère comme des salariés à part entière, qui ont d'abord besoin d'information, d'aide juridique, d'assistance administrative, bref d'un syndicalisme utile, efficace et responsable. Ils sont le fruit aussi d'une campagne de terrain dynamique menée par des équipes militantes motivées.